

# Le transport à la demande

---

*PETR Vidourle – Camargue - Conférence des maires 2024*

*Jimmy MARTINEZ*

*Responsable du service Transport, Mobilité et Qualité de l'air  
jimmy.martinez@paysdelor.fr*

# CONTEXTE GENERAL (1)

Depuis 2012, Pays de l'Or Agglomération (45 000 habitants à l'année, 210 000 l'été) est **Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM)**, lui permettant alors d'intervenir afin de développer une offre de mobilité adaptée aux diversités du territoire : transport régulier, à la demande, scolaire, mobilités actives, partagées et/ou solidaires.



## CONTEXTE GENERAL (2)

---



S'il existe plusieurs alternatives à l'autosolisme, il n'existe pas une seule et unique alternative « miracle » permettant à chacun de franchir le pas et délaissier la voiture, notamment lors des déplacements pendulaires et quotidiens pour lesquels il est plus difficile de changer de mode de déplacement.

L'Agglomération du Pays de l'Or a donc fait le choix de proposer un éventail de mobilités, afin que chacun puisse trouver (ou proposer, avec le covoiturage) une solution de déplacement vertueuse.

Les transports collectifs, les mobilités solidaires, les mobilités actives, les mobilités partagées et le conseil en mobilité auprès des entreprises du territoire sont alors des propositions complémentaires afin de réduire la place de la voiture dans les ménages et sur le territoire.

# CONTEXTE GENERAL (3)

---



L'Agglomération du Pays de l'Or a ainsi pour ambition, à l'image du projet de territoire Pays de l'Or 2030, de son Plan Global des Déplacements et du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'aire montpelliéraine, de poursuivre le développement d'un réseau de transport :

- **Alternatif** à l'usage de la voiture individuelle,
- **Performant**, par une offre cadencée, des horaires lisibles et une tarification parmi les plus attractives de la région,
- **Adapté à la diversité géographique, démographique et économique du territoire,**
- **Intermodal**, permettant à l'usager de poursuivre son trajet à l'aide d'autres modes de déplacement,
- **Connecté**, aussi bien géographiquement avec les réseaux de transport permettant de rejoindre les collectivités voisines que numériquement.

Par ces principes, le réseau de transport en commun est doté :

- De 5 lignes régulières à offre variable suivant les saisons, connectées chacune au réseau de tramway métropolitain
- D'un service de transport à la demande, ouvert à tous, pour des trajets occasionnels
- D'un service de transport à la demande à destination des pôles médicaux, ouvert à tous
- D'un service de transport à la demande dédié aux personnes à mobilité réduite

**En 2023, plus de 450 000 passagers ont emprunté le réseau de transports collectifs de l'Agglomération.**

# BUS A LA DEMANDE

**Ouvert à tous et conçu pour des trajets occasionnels, depuis 2009**, l'Agglomération propose un service de bus à la demande, afin de se déplacer sur l'ensemble du territoire du Pays de l'Or. Il s'agit d'un minibus de 8 places qui prend et dépose les passagers aux arrêts référencés sur le plan de réseau. Ces trajets sont soumis à réservation, le tarif est identique à celui des lignes régulières.

Le territoire du Pays de l'Or étant naturellement séparé par l'Étang de l'Or, le service du transport à la demande est alors découpé depuis mars 2024 en deux zones distinctes : la zone « Nord » et la zone « Sud ».

Il est possible de se déplacer vers tous les arrêts à l'intérieur d'une même zone. Il est possible de se rendre d'une zone à l'autre, sur un seul arrêt.

Les réservations, sous réserve de disponibilité, se font au plus tôt 8 semaines à l'avance et jusqu'à 16h la veille du jour ouvré du déplacement.

## Ordres de grandeur:

- env. 120 000€/véhicule mobilisé/an (pour le territoire, 5 véhicules mobilisés du lundi au samedi, 3 le dimanche)
- 18 000 passagers, en augmentation constante depuis la revue des modalités d'accès



# BUS A LA DEMANDE « SANTÉ »

---



Depuis novembre 2023, l'Agglomération a également mis en place un service de bus à la demande, à destination exclusive des lieux de santé préalablement définis (Pôle Santé de Lunel, Forum Médica de Lattes, Maison médicale de garde de Mauguio et CHU du Grau-du-Roi). Ces trajets sont soumis à réservation.

Ce service ne substitue pas aux services de transport médical pris en charge par la sécurité sociale. Ces trajets ne sont donc pas remboursables par la sécurité sociale.

Ouvert à tous, les réservations se font au moins une semaine avant le déplacement, aux mêmes conditions que le service de bus à la demande.

# BUS ADAPTE A LA DEMANDE

---



Mis en place depuis 2005, le service de transport adapté s'adresse aux personnes possédant une carte d'invalidité avec un taux d'handicap supérieur ou égal à 80% et/ou une carte de cécité ou « canne blanche », avec ou sans besoin d'accompagnant.

Ce service...

- ... est ouvert à tous, sans distinction du lieu de résidence
- ... dessert tout le territoire et peut assurer des déplacements jusqu'à 20km autour du Pays de l'Or
- ... est de porte-à-porte
- ... ne se substitue pas ni aux lignes régulières de transport, ni au transport scolaire, ni aux transports médicaux (sauf occasionnel type dentiste, ophtalmologiste, ...), ni aux transports à destination des ESAT, IME, SESSAD, foyer de jour

Méthode d'inscription : par courrier ou mail à l'Agglomération, envoi du nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et photocopie recto/verso de la carte d'invalidité

Réservation des trajets par téléphone

Délai de réservation : maximum la veille du jour de déplacement. Les équipes sont très à l'écoute des bénéficiaires. Bien souvent et dans la limite des capacités disponibles, les appels tardifs, le jour-même, sont pris en compte.

Tarif : de 2,40€ à 3,80€ suivant le jour et l'heure

# Merci de votre attention

---